

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22378486

Déposé
01-12-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0823015207

Nom(en entier) : **NODALVIEW**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Louise 523
: 1050 Bruxelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le trente novembre deux mille vingt-deux.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**A COMPARU**

(...),

Ci-après le "*comparant*",Agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privée signée par deux administrateurs de la société anonyme "**Nodalview**", ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 523, ci-après dénommée la "*Société*",

(...)

CONSTATATIONS

Après cet exposé préalable, le comparant m'a ensuite prié de prendre acte des constatations suivantes:

I. La période de souscription relative à l'augmentation de capital précitée a pris cours le 29 juillet 2022 pour se clôturer le 1 décembre 2022. Toutes les conditions, formalités et modalités relatives à cette augmentation de capital, telles que fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ont été accomplies et respectées.**II.** A ce jour, la totalité des 68.938 nouvelles Actions Préférentielles de Classe C ont été souscrites aux conditions susmentionnées.**III.** Le capital de la Société a été augmenté à concurrence de 31.022,10 EUR et est porté de 382.574,20 EUR à 413.596,30 EUR.Ladite augmentation du capital est réalisée par apport en numéraire et par l'émission de 68.938 nouvelles Actions Préférentielles de Classe C, jouissant des droits et avantages des Actions Préférentielles de Classe C et participant aux bénéfices *pro rata temporis* à partir de la souscription. Lesdites nouvelles Actions Préférentielles de Classe C ont été souscrites en numéraire au prix de 28,65 EUR (prime d'émission incluse) chacune, dont:(i) 0,45 EUR par action sera comptabilisé sur un compte "Capital", soit au total 31.022,10 EUR; et,
(ii) 28,20 EUR par action sera comptabilisé sur un compte "Primes d'émission", soit au total 1.944.051,60 EUR.

Les nouvelles Actions Préférentielles de Classe C ont été souscrites comme suit :

(...)

Les actions nouvelles seront libérées à concurrence de 100%. La prime d'émission est intégralement libérée.

IV. A l'appui de ce qui précède, les apports en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 7:195 du Code des sociétés et des associations, sur un compte spécial au nom de la Société, auprès de la banque BNP Paribas Fortis, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 29 novembre 2022, laquelle a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.**V.** Le montant total de la prime d'émission, soit 1.944.051,60 EUR, sera affectée sur un compteMentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

disponible "Primes d'émission".

VI. L'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

"Article 5. Capital

Le capital de la société s'élève à quatre cent treize mille cinq cent nonante-six euros trente cents (€ 413.596,30).

Il est libéré à concurrence de sa totalité et divisé en neuf cent dix-neuf mille nonante-quatre (919.094) actions, sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital, dont (i) 252.700 actions simples de classe A (les « actions de classe A »), (ii) 198.000 actions préférentielles de classe B (les « actions préférentielles de classe B » ou les « actions de classe B »), (iii) 468.394 actions préférentielles de classe C (les « actions préférentielles de classe C » ou les « actions de classe C », et ensemble avec les actions de classe B et les actions de Classe C, les « actions préférentielles »).".
(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire